



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et nature
Division police de l'eau et des milieux aquatiques**

Affaire suivie par :
Amélie Etchebarne
Inspectrice de l'environnement
Nos réf. : D25-00493
Tél : 05 47 30 51 61
Mél : amelie.etchebarne@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 29 septembre 2025

LE PRÉFET

à

Mairie d
49 Avenue de Paris
33240 Cubzac les ponts

Objet : Système d'assainissement de Cubzac les Ponts
P.J : Arrêté préfectoral n°SEN/2025/09/02-361 du 18 septembre 2025

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, ampliation de l'arrêté préfectoral n°SEN/2025/09/02-361 du 18 septembre 2025 portant modification de l'arrêté préfectoral n°SEN/2018/02/05-11 du 14/02/2018 portant autorisation du système d'assainissement de Cubzac les Ponts en application de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais.

Conformément à l'article R.181-44 du Code de l'environnement, il vous appartient d'afficher pendant une durée minimum d'un mois, cet arrêté préfectoral.

A l'issue du délai d'affichage, vous établirez un procès-verbal d'accomplissement de ces formalités que vous me renverrez à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération la meilleure.

La responsable de la division Police de l'Eau
et des Milieux Aquatiques

Yolande PEGUIN